

## Vastned Retail Belgium publie l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2015

La société immobilière réglementée Vastned Retail Belgium publie aujourd'hui la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 29 avril 2015 à 14h30.

Les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale comprennent, entre autres, l'approbation des comptes annuels et du rapport annuel de l'exercice comptable 2014, la fixation du dividende pour l'exercice comptable 2014, la nomination d'administrateurs, la rémunération des administrateurs et une modification des statuts relative au transfert des actions nominatives en actions dématérialisées et vice versa.

L'ordre du jour complet et tous les documents y afférents sont disponibles sur [www.vastned.be](http://www.vastned.be), sous <Investor relations>, <Information investisseurs>, <Assemblée générale des actionnaires>.

Le rapport annuel 2014 est également disponible sur la page d'accueil du site web [www.vastned.be](http://www.vastned.be) et sous <Investor relations>, <Documents légaux>.

**Sur Vastned Retail Belgium.** Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins situés dans le centre des villes à des emplacements de premier ordre et dans des magasins hautement qualitatifs le long d'axes routiers. La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins dans le centre des villes.

**Pour plus d'informations veuillez contacter:**

VASTNED RETAIL BEGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,  
Inge Tas - CFO, tel: + 32 3 287 67 87, [www.vastned.be](http://www.vastned.be)